

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-018
Séance du 13 juin 2023**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Bureau en date du
7 mars 2023

Le Bureau,

Vu les articles L.5421-1, L.3121-14-1 et L.3121-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 mars 2023, ci-joint.

Le Président


François-Marie DIDIER

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 15 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents à l'ouverture de la séance en présentiel et en visio-conférence : 11

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Madame Colombe BROSEL
Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Déborah MÜNZER
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Germain ROESCH

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Rachida DATI
Madame Frédérique DENIS
Monsieur Jérôme GLEIZES
Madame Nadia MOUADDINE
Monsieur Karim ZIADY

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

B2023/002P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 8 novembre 2022

B2023/004P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 6 décembre 2022

B2023/036D – Indemnisation des préjudices subis par les commerçants de Neuilly-sur-Mame - Protocole transactionnel relatif aux travaux liés au Plan Qualité de l'Eau et Baignade

B2023/040D – Autorisation d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à diverses associations

B2023/037D – Sortie d'inventaire et mise en réforme d'équipements et de matériels issus du process des usines de Seine-Grésillons. Autorisation de vendre ou de détruire ces équipements

B2023/022D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur François-Marie DIDIER en mars 2023 à New-York à l'occasion de la conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'eau

B2023/023D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur Hamid CHABANI, administrateur, pour la réalisation d'une mission d'identification d'un projet de coopération décentralisée à Menzel Abdeherraïmen, en Tunisie, du 23 au 30 avril 2023

B2023/024D – Mandat spécial de déplacement pour la réalisation d'une mission de coopération décentralisée au Vietnam et au Cambodge en mai 2023

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

M. le Président. – Bonjour à tous. Je vous propose que l'on commence. Je vous remercie évidemment d'être présents et que ce Bureau puisse se tenir aujourd'hui sous format visioconférence.

Il est procédé à l'appel.

M. le Président. – Je réserverai évidemment des informations plus générales concernant le SIAAP pour le Conseil d'Administration. Je présenterai également notre nouveau Directeur Général, Monsieur Richard BUISSET, que certains ont déjà pu rencontrer et qui prendra la parole. Il se tient à votre disposition pour faire plus ample connaissance.

Notre Bureau comprend huit délibérations.

Les deux premières délibérations concernent l'approbation des procès-verbaux des deux derniers Bureau :

- La délibération B2023/002P sur l'approbation du procès-verbal du Bureau du 8 novembre 2022.
- La délibération B2023/004P sur l'approbation du procès-verbal du Bureau du 6 décembre 2022.

Y a-t-il des observations ? Non. Dans ce cas, je vous propose de les approuver par un vote.

B2023/002P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 8 novembre 2022

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/004P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 6 décembre 2022

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/036D – Indemnisation des préjudices subis par les commerçants de Neuilly-sur-Marne - Protocole transactionnel relatif aux travaux liés au Plan Qualité de l'Eau et Baignade

M. le Président. – Cette délibération permet d'avancer dans la réalisation de travaux majeurs pour la réussite du Plan Baignade, dans lequel le SIAAP est engagé depuis 2018 aux côtés de la Ville de Paris et de la Préfecture de Région.

Nous avons eu des échanges avec la mairie de Neuilly-sur-Marne, puisque les travaux du SIAAP impactent la qualité de vie des habitants. En lien avec les services de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, le SIAAP s'est engagé à une indemnisation des commerçants touchés par la réalisation des travaux.

Ce principe d'indemnisation a été salué par le maire de Neuilly-sur-Marne, avec qui les relations avaient été un peu difficiles au début, mais le SIAAP a consenti certains efforts pour que nous puissions réaliser ces travaux et que les commerçants de la ville soient indemnisés.

Dans la délibération se trouve la liste des commerçants concernés par ce dédommagement, ainsi que la perte de chiffre d'affaires. Annexé à cette délibération figure le modèle du protocole transactionnel que nous passerons avec chacun d'entre eux et le mode de calcul retenu.

La version finale du projet de protocole est légèrement différente de celle qui vous a été adressée en ce sens puisqu'elle précise la formule retenue pour le mode de calcul de l'indemnité.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter la délibération.

M. DALLIER. – Je peux intervenir ?

M. le Président. – Oui, bien sûr, Philippe.

M. DALLIER. – Sur Marne Propre et tous ces travaux qui sont prévus pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), il y avait un Bureau de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris - Grand Est, très concerné par Marne Propre, avec une très grosse masse de travaux à réaliser.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans le mur budgétairement pour trois raisons. La première, c'est que les taux d'intérêt ont monté par rapport à la projection qui avait été faite. Ça dérape. Le coût des travaux augmente.

Mais le pire n'est pas là. Dans l'étude de faisabilité qui nous démontrait que c'était supportable pour le budget de l'assainissement, nous avons envisagé un taux de subvention de 80 % pour l'ensemble de ces travaux, et notamment les branchements des personnes.

Au bout du compte, le taux de subvention, suivant les règles de financement, arrive généralement autour de 60 %. Il nous manque 40 millions d'euros, une paille, avec tous ces décalages budgétaires.

Le président de l'EPT a dit qu'il allait se retourner vers les financeurs potentiels. Mais, sinon, nous sommes incapables de boucler le budget de l'ensemble de ces travaux. C'est une information d'hier matin. On est quand même assez mal.

M. le Président. – Merci, Philippe. Il y a un comité de pilotage qui se tient à la Préfecture de Région vendredi.

M. DALLIER. – Oui, c'est ce que l'on m'a dit.

M. le Président. – Je pense que l'on aura évidemment des informations sur les différents intervenants dans le cadre du Plan Baignade. Concernant les travaux du SIAAP, nous serons en ligne et je n'ai pas d'alerte, en tout cas sur la question des financements ou des travaux. Mais nous pourrions y revenir là-dessus lors du prochain Conseil d'Administration, si tu le souhaites, qui sera un Conseil d'Administration budgétaire.

Je donne la parole à Madame Chantal DURAND.

Mme DURAND. – Au niveau du département du Val-de-Marne, il n'y a pas d'alerte budgétaire non plus. Je suis un peu étonnée sur ce que tu dis par rapport aux subventions. Je pense que tu parles des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Les subventions de l'AESN au niveau du raccordement sont de l'ordre de 80 %. C'est pourquoi le 60 % m'étonne. Mais bon, tu as sans doute des informations à nous donner.

M. DALLIER. – Ce qu'on me dit, c'est qu'effectivement, on nous a dit 80 % de manière globale. Mais quand, après, on présente les dossiers, il y a des règles très strictes qui permettent de calculer la subvention. Et au bout du compte, quand on applique ces règles, on arrive à des taux autour de 60 % / 65 %. Et donc, à l'arrivée, un très gros décalage en matière budgétaire.

Mme DURAND. – D'accord. Pardonnez-moi, mes chers collègues. Mais, juste, je voudrais voir avec Philippe ce qui fait que le reste à charge est à charge des particuliers. C'est ce que cela veut dire.

M. DALLIER. – Il y a aussi la part EPT dans tout ça. Et pour nous, c'est 40 millions d'euros. Donc, on est très mal.

Mme DURAND. – D'accord, je comprends.

M. DALLIER. – Je ne sais pas comment nous pouvons résoudre l'équation budgétaire, mais il y a effectivement une réunion vendredi. Et normalement, Monsieur Xavier LEMOINE, qui préside l'EPT, doit être clair vis-à-vis de l'État, parce que le Préfet de Région tient effectivement absolument à ce que l'on soit au rendez-vous des JOP, ce que je peux comprendre. Il y a eu des engagements verbaux sur ces 80 %, mais dans la réalité, on n'y est pas. Donc là, on ne sait pas.

Mme DURAND. – D'accord. Merci, Philippe. Pardonnez-moi

M. le Président. – Merci. Je vous propose que l'on vote sur la délibération de l'indemnisation des commerçants de Neuilly-Sur-Marne.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/040D – Autorisation d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à diverses associations

M. le Président. – Cette délibération, que l'on a essayé de regrouper pour aller plus vite, concerne huit associations. Vous avez évidemment tout dans votre dossier. Elles sont toutes en renouvellement d'adhésion pour le SIAAP.

Elles interviennent évidemment dans divers aspects de la vie du SIAAP et notamment techniques. Il s'agit de l'AFNOR, des Acteurs du Grand Paris, de l'Association des Archivistes Français, d'EKSAÉ, de l'IFTS, du CEFRACOR, de pS-Eau et de Aqua Publica Europea.

S'il n'y a pas d'observation, je propose d'adopter cette délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/037D – Sortie d'inventaire et mise en réforme d'équipements et de matériels issus du process des usines de Seine-Grésillons. Autorisation de vendre ou de détruire ces équipements

M. le Président. – Cette délibération permet d'avaliser la sortie d'inventaire de cinq types d'équipements décrits dans la délibération, notamment des groupes d'électrogènes ou des silencieux d'échappement notamment.

Ces équipements vétustes peuvent être source de profit pour le SIAAP via une opération de vente, encadrée évidemment par les services de l'État.

Sauf opposition de votre part, je vous propose d'adopter la délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/022D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur François-Marie DIDIER en mars 2023 à New York à l'occasion de la conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'eau

M. le Président. – Cette délibération sera légèrement différente de celle qui vous a été adressée, puisque j'ai proposé à Madame Deborah MÜNZER de représenter le SIAAP à cette conférence.

De ce fait, je vous propose de lui donner mandat pour représenter le SIAAP. J'avais été invité à me rendre à New York pour participer à la conférence de l'Organisation des Nations unies sur l'eau.

Cette conférence se tient à mi-parcours de la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies sur l'eau pour le développement durable 2018/2028 et nous participons notamment à une table ronde coorganisée avec les Pays-Bas sur la sécurité et le traitement des eaux usées et leur rôle dans l'adaptation au changement climatique.

Je vous propose d'approuver cette délibération, si vous en êtes d'accord.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/023D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur Hamid CHABANI, administrateur, pour la réalisation d'une mission d'identification d'un projet de coopération décentralisée à Menzel Abdeherraïmen, en Tunisie, du 23 au 30 avril 2023

M. le Président. – Monsieur Vincent FRANCHI rapporte cette délibération.

M. FRANCHI. – Oui, c'est effectivement à la demande du maire de Menzel Abdeherraïmen en Tunisie que l'on avait imaginé, dès 2019, une coopération.

Ce projet de coopération avait été stoppé du fait de la Covid-19. C'est donc une reprise du projet initial. Nous proposons que Monsieur Hamid CHABANI se rende en Tunisie et à Menzel Abdeherraïmen, afin de rencontrer :

- L'Ambassadeur de France à Tunis
- Le Représentant de l'Agence Française de Développement (AFD) à Tunis
- Le Ministre de l'Environnement et des Affaires Locales
- Le Ministre en charge de la Coopération et du Développement
- Le Gouverneur de Bizerte
- La Maire de la ville de Menzel Abdeherraïmen
- Le Président de l'Association pour promouvoir la coopération et l'amitié entre la France et la Tunisie.

Ce déplacement se déroulera du 23 au 30 avril 2023.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur FRANCHI.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

B2023/024D – Mandat spécial de déplacement pour la réalisation d'une mission de coopération décentralisée au Vietnam et au Cambodge en mai 2023

M. le Président. – Là encore, je laisse la parole à Monsieur Vincent FRANCHI.

M. FRANCHI. – Il s'agit de deux projets de stations de traitement des boues de vidange, l'un situé à Phnom Penh et l'autre à Siem Reap, au Cambodge, lancés en décembre 2019, qui sont arrivés à leur terme à la fin du mois de janvier 2023.

Messieurs les Gouverneurs de ces deux villes souhaitent organiser l'inauguration de ces stations à la mi-mai 2023.

Par ailleurs, le projet de structuration de la filière de gestion des boues de vidanges de la ville d'Hué, au Vietnam, a pu être financé en fin d'année avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'AESN.

Le premier comité de pilotage sur place, pour le démarrage des travaux, devrait être organisé à la mi-mai 2023 et Monsieur le Gouverneur souhaite organiser la pose d'une première pierre pour ce chantier.

Dans la mesure où les dates de ces manifestations ne sont pas encore fixées précisément, mais se situeraient entre le 1^{er} et le 31 mai 2023, c'est donc en fonction des agendas de chacun et des disponibilités que l'on pourra confier un mandat spécial de déplacement pour les administrateurs du SIAAP qui souhaiteraient participer à ce déplacement.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Président de la commission des relations internationales. En effet, il n'y a pas de nom particulier d'administrateur mais l'ensemble pour prévoir évidemment ce déplacement. Nous avons souhaité délibérer et mettre cette délibération avec un mandat spécial.

Nous reviendrons vers vous pour constituer une délégation de quatre administrateurs et pour organiser ce déplacement.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée.

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics

M. le Président. – Une information que je porterai évidemment à votre connaissance lors du Conseil d'Administration. Il s'agit du compte-rendu des décisions prises par moi-même, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics notamment. Mais j'y reviendrai lors du Conseil d'Administration. D'ailleurs, je vous propose d'enchaîner directement avec cette séance du Conseil d'Administration.

La séance est levée à 15 heures 18.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER